

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL

EDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, les vacances exceptées.

J. B. CLOUTIER, Rédacteur

Prix de l'abonnement : **UN DOLLAR** par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée à J. B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval, Québec.

**SOMMAIRE.**—Notre Journal.—Actes officiels—  
PÉDAGOGIE : Conférence de J. B. Cloutier au con-  
grès pédagogique de Montréal.—PARTIE PRATIQUE :  
I.—II Devoir d'invention, — Dictée III, — Fable  
de la Fontaine, — Simonide, — La même fable mise en  
scène.—Arithmétique : problèmes.—Leçon de choses,  
une allumette.—DIVERS : Poésie, — Distractions  
— Réponses aux questions du dernier numéro de  
l'école primaire, — La Chambre de Pestalozz. à Zurich  
annonce de A. O. Raymond.

## NOTRE NOUVEAU JOURNAL

Nous lisons dans le dernier numéro du  
*Journal de l'Éducation* : " Nous avons à  
annoncer à nos lecteurs qu'à dater du  
premier janvier prochain le *Journal de  
l'Éducation* sera remplacé par une revue  
mensuelle, comprenant 32  
pages par livraison *in-8 royal*, à deux co-  
lonnes, ayant pour titre : *Journal de l'in-  
struction publique* et pour sous titre, *Or-  
dres des institutrices de la Province de Qué-  
bec* : " La rédaction sera confiée à un  
groupe de personnes actuellement dans  
le domaine de l'enseignement, et qui comptent plusieurs  
années d'expérience." Comme on le voit  
dans le *Journal pédagogique de Montréal* change-  
ment de format et de rédaction, ce sera  
un nouveau journal. Bravos ! dé-  
jà la presse pédagogique sera entre  
les mains des hommes du métier. C'est  
avec raison que se réjouira, nous en  
sommes sûrs, toute la classe enseignante,

car c'est un grand pas de fait vers le  
progrès. Mais comprenons nous; nous  
n'attachons pas à ce fameux mot *progrès*  
la même signification qu'en Europe, où  
on l'invoque pour dépouiller l'Église de  
ses droits les plus sacrés, la priver, par  
une persécution inqualifiable, sans nom,  
des éminents services de ces nombreuses  
corporations religieuses, dont le zèle, la  
piété, le dévouement pour le bien vérita-  
ble de la jeunesse sont au-dessus de  
tout éloge, et dont le seul crime aux  
yeux de ceux qui ont en main un pou-  
voir dont ils abusent, est d'apprendre à  
leurs élèves à servir Dieu selon la ma-  
nière qu'il a indiquée aux hommes lors-  
qu'il est venu sur la terre pour les racheter.  
Oh ! non, Dieu merci, nous n'enten-  
dons pas le progrès de cette manière  
au Canada. Nous laissons à l'Église sa  
pleine liberté d'action. Elle a le mono-  
pôle de l'enseignement classique, et per-  
sonne n'oserait le lui contester ; le Con-  
seil de l'Instruction publique, composé  
de tous les évêques de la province et de  
laïques les mieux disposés, règle tous les  
détails concernant l'instruction primaire ;  
la nomination d'aucun inspecteur d'éco-  
les, professeur d'école normale, membre  
de Bureaux d'examineurs, ne peut être  
faite sans avoir été préalablement ap-  
prouvée par ce même conseil ; tout can-  
didat qui se présente pour subir son exa-  
men d'institutrice ne peut être admis